



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 28 février 2005

Le Conseil Communal a décidé de :

- arrêter le nouveau système de calcul du pécule de vacances à octroyer au personnel communal pour les années 2005 à 2007 (à l'exception du personnel enseignant mais y compris les membres du Service Incendie)
- ratifier la décision du Collège Echevinal du 31 décembre 2004 auprès du Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure de suspension introduite par l'APIC à l'encontre de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz en vue de l'inscription d'une Zone d'Activité Economique mixte et d'une Zone d'Activité Economique industrielle sur le territoire de la Ville de Tournai, en extension des Zones d'Activité Economique de Tournai Ouest I et II et de l'inscription d'un périmètre de réservation pour le tracé d'un nouveau raccordement autoroutier à ces zones
- réserver le stationnement en faveur d'handicapés face aux n° 19 et 21 de la rue des Orfèvres à Tournai
- établir un rond-point avec sens giratoire prioritaire au carrefour des rues Aimable Dutrieux, de la Culture et Barthélémy Frison
- délimiter le stationnement au sol dans la rue de la Culture entre la rue du Tir à la Cible et la chaussée de Douai et y établir un dispositif surélevé à son carrefour avec la rue Charles Mauroy et le Vieux chemin de Bouvignes
- supprimer des emplacements en faveur de personnes handicapées suite au décès des intéressés, rue de l'Eglise, 5 à Ere, avenue des Sorbiers, 24 et rue Saint-Martin, 13 à Tournai
- réglementer la circulation des véhicules au carrefour formé par les rues de la Brasserie, de la Lapinière et de la Dondaine à Vaulx
- proposer la modification du règlement complémentaire de roulage à Vaulx en :
 - - limitant la vitesse maximale à la rue de Tournai (RN500) :

- * à 70 km/h entre la limite de l'agglomération de Tournai et le n° 3
 - * à 50 km/h entre le n° 3 et la rue d'Antoing
- - limitant la vitesse maximale entre la rue de Tournai et la RN501 à 50 km/h
- - canalisant la circulation par un rond-point au carrefour formé par la RN500 (rue de Tournai et la rue Communale)
- émettre un avis défavorable au projet d'Arrêté Ministériel concernant la circulation routière relative à la Route Nationale N52 (route industrielle à Gaurain), compte-tenu que:
 - - le rond-point n'est pas visible (manque d'éclairage public)
 - - la signalisation est peu visible (trop petite et trop près de l'obstacle)
 - - la piste cyclable réalisée dans le rond-point est peu sécurisante
- modifier le règlement-redevance relatif au stationnement en zone équipée d'horodateurs et en zone bleue (**plus d'informations sur www.tournai.be**)
- marquer son accord sur les termes de l'avenant du Contrat de Sécurité et de Prévention 2004 conclu entre le Ministère de l'Intérieur et la Ville relatif aux "Maisons de Quartier" et au "Travail de rue dans les quartiers"
- marquer son accord sur les modifications souhaitées par la Région Wallonne aux termes de l'avenant n°2 à la convention Ville/Région Wallonne en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur la création d'un guichet de l'énergie à Tournai
- ratifier les termes du mandat de gestion donné par la Ville au Logis Tournaisien aux fins de gérer la location des 50 logements du site dénommé "Ilot des Sept Fontaines" rue de la Madeleine à Tournai
- approuver le projet de convention entre la Région Wallonne et la Ville réglementant l'octroi d'une subvention de 400.529,36 € dans le cadre du Phasing Out Objectif 1 pour l'assainissement et la rénovation du site économique désaffecté dit Site Casterman
- passer deux marchés de travaux visant la valorisation touristique des quais et la scénographie lumineuse de ceux-ci (section Pont de Fer / Pont à Pont rive gauche).
- approuver le projet d'aménagement du quai Notre-Dame et du quai du Marché au Poisson, tronçon compris entre le Pont-à-Pont et le Pont de Fer à savoir :
 - - modifier et aménager les berges et leurs rambardes, les ponts et la passerelle ainsi que leurs abords
 - - remplacer ou installer le système d'éclairage
 - - modifier ou créer ou remplacer les revêtements de voirie et les égouts au niveau de ces mêmes espaces
- passer un marché de services ayant pour objet l'étude de stabilité ainsi que des missions connexes relatives à l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville
- marquer son accord sur la mise à disposition, l'installation et la mise en route d'un système de billetterie informatisée au Beffroi et à l'Office du Tourisme de Tournai et ce via la Maison du Tourisme du Tournaisis

- passer des marchés ayant pour objet :
 - 1) de remédier aux infiltrations en caves de la Maison de la Culture de Tournai
 - 2) de réparer une gaine d'aération et placer une ligne de vie inox à la Piscine de l'Orient
 - 3) rénover et mettre en conformité l'éclairage extérieur de l'installation sportive de l'Entente Sportive Carrières à Gaurain
 - 4) d'acquérir une camionnette destinée au Service des Travaux des Districts de Froidmont et Templeuve
 - 5) de réparer les 2 vérins et le bac d'un camion du charroi communal
 - 6) d'acquérir des jeux destinés prioritairement aux garderies scolaires et aux plaines de jeux
 - 7) d'acquérir du matériel de psychomotricité destiné aux crèches communales
- de verser une indemnité de cessation d'occupation d'une parcelle communale au lieu-dit "Les Sept Bonniers"
- vendre de gré à gré l'ex-terrain de hockey à une société
- émettre un avis favorable sur la modification budgétaire de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Vezon qui ne sollicite aucune augmentation de la dotation communale
- voter deux douzaines provisoires sur l'année 2005 du budget de la Régie Foncière
- passer un marché ayant pour objet les services bancaires et d'investissements relatifs aux emprunts à contracter pour 2005
- voter deux douzaines provisoires supplémentaires sur le budget communal de l'exercice 2005
- autoriser le prêt de différents objets conservés aux Musées de Folklore, d'Armes et d'Histoire Militaire, d'Archéologie, des Arts Décoratifs et d'Histoire Naturelle pour l'exposition "Made in Belgium" - 175ème anniversaire de la Belgique" qui se tiendra à Bruxelles du 1er mars au 15 septembre 2005 au Centre Dexia
- autoriser le prêt de l'estampe "Couronnement de Baudouin de Constantinople" de Louis Gallait pour l'exposition qui se tiendra à Mons du 25 mars au 1er avril 2005
- autoriser le prêt du 1er avril 2005 au 15 février 2006 de différentes œuvres du Musée des Beaux-Arts pour une exposition itinérante au Japon : "Impéria" et "Les Filles d'Eleusis" de Jean DELVILLE et "Sphinx" bronze de Charles VANDERSTAPPEN
- ne pas autoriser le prêt de deux œuvres d'Edouard MANET au Centre Culturel de Rome Complesso del Vittoriano